

Le bavard

Août 2025



au cœur de la nature

**Municipalité
Saint-Édouard-de-Maskinongé
3851, rue Notre-Dame
Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0**

Téléphone : (819) 268-2833

Télécopie : (819) 268-2883

Courriel : municipalitededouard@sogetel.net

Site web : st-edouard-de-maskinonge.ca

Facebook : Municipalité St-Édouard de Maskinongé

**Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi
de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00**



Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone : 819-268-2833 – Télécopieur : 819-268-2883

municipalitededouard@sogetel.net

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL ET PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2020-234

AVIS est par la présente donné, conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), que le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé tiendra une **consultation publique le mardi 2 septembre 2025 à 19h00** concernant :

1. Une demande d'usage conditionnel visant à autoriser l'exploitation d'un service de traiteur à domicile au 3580, rue Notre-Dame (lot 5 127 681);
2. Un projet de modification au règlement sur les usages conditionnels numéro 2020-234, afin d'y intégrer formellement cet usage comme admissible dans la zone H-02 par l'ajout d'un nouveau chapitre.

OBJET DE LA CONSULTATION

1.	Demande d'usage conditionnel	La requérante, Mme Martine Dussault (RÉGALS ALIMENTINE S.E.N.C.), souhaite poursuivre la production de mets cuisinés dans un local résidentiel pour offrir un service de traiteur à domicile. Cette activité est considérée comme un usage commercial C-Gr2, actuellement non permis dans la grille de la zone H-02, mais pourrait être autorisée à titre d'usage conditionnel selon les critères du règlement 2020-234.
2.	Projet de modification réglementaire	Afin de permettre cette activité, la municipalité envisage une modification au règlement 2020-234 sur les usages conditionnels, soit : - L'ajout d'un Chapitre 9 spécifiant que le lot 5 127 681 (3580, rue Notre-Dame) pourra faire l'objet d'un usage conditionnel pour un service de traiteur à domicile, sous réserve des conditions suivantes : • Interdiction d'aménager une salle à manger ouverte au public ; • Limitation des heures de production et de livraison entre 7h et 22h ; • Obligation de limiter les nuisances (bruit, odeurs) et de respecter les normes sanitaires en vigueur ; • Présentation d'un croquis des aménagements intérieurs dédiés à l'activité ; • Aucune modification extérieure au bâtiment principal ne doit être réalisée sans autorisation préalable ;

Le texte complet du projet de règlement pour la demande d'usage conditionnel est disponible pour consultation au bureau municipal 3851, rue Notre-Dame, durant les heures d'ouverture ou sur demande par courriel à municipalitededouard@sogetel.net

Donné à Saint-Édouard-de-Maskinongé, le 7 août 2025.

Chantal Hamelin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

MOT DE LA MAIRESSE

ENFOUISSEMENT



Savez-vous que tout ce que vous jetez dans le bac noir ou vert (**ordures**) s'en va à l'enfouissement. Tout ce que vous déposez dans les bacs bleus et bruns seront transformés et auront une deuxième vie. De plus, le contenu de ces bacs rapporte des dividendes à la municipalité. Ce qui nous permet de diminuer le coût de votre compte de taxes pour le bac brun et/ou bac bleu.

Selon les statistiques de Enercycle, le bac brun est utilisé à environ 37 % pour notre municipalité. Tous les citoyens devraient se servir du bac brun, même les personnes qui font leur propre compost, car les os de poulet, porc, bœuf... sont acceptés, ainsi que la litière et les excréments d'animaux.

Pour votre information, le coût de l'enfouissement est très onéreux. La municipalité a dû déboursier pour les 6 (six) premiers mois de l'année 2025, 22 415.19\$ pour une moyenne de 123,67 tonnes. Il y a eu une augmentation de tonnage cette année. En 2024, pour les 6 (six) premiers mois de l'année, le coût était de 20 248.95\$ avec une moyenne de 110,6 tonnes. Ce qui ne devrait pas être, car avec l'arrivée du bac brun, notre tonnage devrait diminuer.

De plus, les conséquences environnementales des matières organiques qui se retrouvent dans les dépotoirs sont importantes. En se décomposant dans ces sites, ces matières produisent du méthane, un gaz à effet de serre (GES) 80 fois plus puissant que le CO₂, sur une période de 20 ans.

Donc, pour notre planète et pour notre portefeuille, il faut utiliser les bons bacs soient le bleu et le brun pour tendre vers le zéro déchet.

BUVETTE (ABREUVOIR)

Notre responsable des Travaux publics a installé une buvette pour le remplissage de bouteilles d'eau. Cet abreuvoir rouge est situé sur le mur de la petite remise de biais avec notre patinoire. Cet appareil doit servir uniquement pour les humains. Si votre animal a soif, vous devez utiliser une écuelle (bol) pour éviter que les bactéries et/ou les virus se retrouvent sur les surfaces de cet appareil. Ceux-ci pouvant causer des maladies aux utilisateurs de l'abreuvoir. Merci de votre compréhension et de votre bonne collaboration!

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Il y a une nouvelle réglementation gouvernementale pour les piscines résidentielles extérieures. Le règlement s'applique à toutes les piscines, peu importe la date d'installation. **Les propriétaires ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour s'y conformer.** Vous pouvez demander de l'information auprès du service de l'Urbanisme ou aller sur le site : [document-synthèse résumant les normes de règlement à l'intention des citoyens](#). Ce document est dans le bas de la page. Les municipalités sont responsables d'appliquer ce Règlement et les amendes sont très dispendieuses (500.00\$) par infraction. N'oubliez pas de demander un permis pour la réalisation de travaux d'installation.



Johanne Champagne, mairesse

Bien positionner votre bac, c'est assurer la collecte!

Pour qu'il soit vidé sans problème, votre bac doit être placé avec les poignées et les roues orientées vers votre résidence.

Ce positionnement permet au bras du camion de bien saisir le bac, sans risquer de l'endommager ou de renverser son contenu.



Pour une collecte efficace :

- Orientez toujours votre bac correctement (poignées et roues vers la maison)
- Laissez un espace libre de 60 cm tout autour de vos bacs, y compris entre eux.
- Placez-le en bordure de rue, la veille au soir ou le matin avant 6h AM.

Un rappel important qui fait toute la différence pour le bon déroulement de la collecte!

Deux bacs...un même bon réflexe!

L'été tire à sa fin... mais les bonnes habitudes, elles, continuent.

Dans le bac bleu : **contenants, emballages et imprimés, c'est tout!**

Dans le bac brun : **ce qui se mange, ce qui pousse ainsi que les papiers et cartons souillés.**

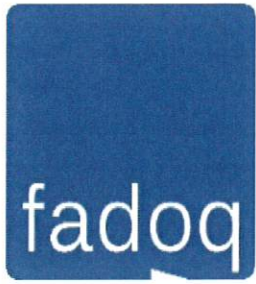
Simple comme bonjour!



Suivez-nous sur Facebook pour des rappels pratiques, des conseils de tri et les dernières nouvelles sur nos services.

 /Enercycle1

www.enercycle.ca



Les jeux tous les mercredis soir à 19h00.

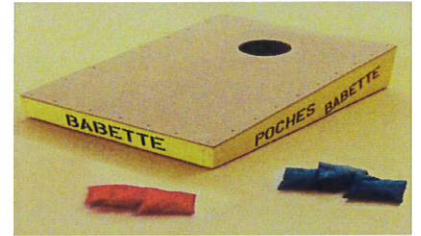


L'ouverture pour la saison commence le vendredi 12 septembre.
Nous ferons une épiluchette blé d'Inde et des hot-dogs à partir de 11h30.
Gratuit pour les membres de St-Edouard et 5\$ pour les autres.
Les jeux seront après le repas à 13h
Inscription pour le repas avant le 9 septembre.



**Une soirée de danse le samedi 30 août à 19h15 avec Michel Lefebvre.
10\$ par personne!**

★ **Tournoi de Babette le 21 septembre à 13h.
Inscription avant le 15 septembre.**



Le Cirque du Soleil sera le 24 août au vieux port de Montréal en autocar de luxe.

- Le départ est à 10h00 aux portes de la Mauricie.
- Le coût est de 140 \$ par personne, il reste 4 places de disponibles.

*Pour information : Bernard Clément au 450-753-0989
Bonne fin d'été à tous! Votre comité FADOQ*



Bonjour! paroissiennes et paroissiens
**De la communauté chrétienne de Saint-Édouard de Maskinongé,
Paroisse St-Frère-André.**

Je vous rappelle qu'il y a une liturgie de la parole et une messe en
alternance tous les dimanches à 10h30 :

- Le 17 août il y aura messe
- Le 24 août liturgie de la parole
- Le 31 août il y aura messe
- Le 7 septembre liturgie de la parole
- Le 14 septembre il y aura messe
- Le 21 septembre liturgie de la parole
- Le 28 septembre il y aura messe
- Le 5 octobre liturgie de la parole
- Le 12 octobre il y aura messe

Vous êtes cordialement toutes et tous invités(es) !

Les dons pour le maintien de notre église « **dîme** » recueilli à ce jour sont de
3110.00\$ soit 44,4% de notre objectif. Merci pour votre contribution.

Guy Lapointe, Marguiller



Proches aidants de la MRC Maskinongé offre différents services aux personnes qui accompagnent, soutiennent ou rendent service à une personne ayant une incapacité, peu importe son âge. Cette personne peut être votre parent, votre enfant, un ami, une voisine. Nous offrons aussi le service de soutien aux personnes proches aidantes *ENDEUILLÉES*.

Les services offerts sont :

- Répit à domicile par un accompagnateur, selon le besoin et à petits frais;
- Répit offert dans nos locaux donc accueil de jour pour le proche aidé (une fois par semaine)
- Soutien individuel avec une intervenante (au besoin ou en suivi ponctuel);
- Soutien de groupe entre proches aidants comme les cafés jassettes (une fois par mois);
- Ateliers, formations sur différents sujets pertinents;
- Références vers d'autres ressources;
- Activités de loisir avec votre proche : déjeuner des membres (une fois par mois), épluchette de blé d'Inde, dîner de Noël ...

Contactez-nous pour mieux vous informer!

819-268-2884 / 1-888-418-2884

Suivez-nous sur Facebook pour connaître nos activités!

Transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé

Pour vous déplacer à coût abordable sur le territoire de la MRC de Maskinongé, Shawinigan et Trois-Rivières.

- **Autobus Express Vert** (direction Trois-Rivières) : du lundi au vendredi. Sans réservation. Arrêt situé en arrière du bureau municipal côté rue St-Charles. NOUVEAU DÉPLIANT disponible en ligne à www.ctcmaskinonge.org/express.

- **Taxis collectifs et partagés** : pour vos rendez-vous ou autres. Réservation obligatoire. L'offre varie selon la disponibilité des véhicules. Les réservations sont obligatoires et se font par téléphone, par courriel ou par la messagerie de Facebook.

Depuis le 13 mai 2025, les frais d'adhésion de 10 \$ ne sont plus exigibles, l'inscription est donc gratuite.

Pour en apprendre plus, vous pouvez aller visionner nos capsules : www.youtube.com/@ctcmaskinonge

Contact

Téléphone : 819.840.0603

Site web : www.ctcmaskinonge.org

Courriel : info@ctcmaskinonge.org

Facebook : @CTCM1



CTCAM
TRANSPORTS COLLECTIFS ET ADAPTÉS
MRC de Maskinongé

RETOUR AUX ÉTUDES!



819 228-8071

- **FRANÇAIS**
- **MATHÉMATIQUES**
- **ÉQUIVALENCE DU SECONDAIRE 5 « TENS »**
- **CROISSANCE PERSONNELLE**
- **DÉPANNAGE INFORMATIQUE**

La Clé est un organisme d'alphabétisation désigné pour toute personne de 16 ans et plus, où l'apprentissage est offert à différents niveaux selon le besoin de chacun.

L'équipe de La Clé se distingue par son professionnalisme, son accueil chaleureux et sa bienveillance. Si vous souhaitez améliorer votre qualité de vie et apprendre dans un environnement respectueux, où chaque personne est accompagnée selon son rythme et ses objectifs, contactez-nous! Tous nos services sont gratuits.

819 228-8071 ou <https://alphapop.org> ou Page Facebook : *La Clé en éducation populaire*

Nouvelle adresse : 733, boul. St-Laurent Est, Louiseville, J5V 1J1 (*En face du Patrick Morin*)

- Possibilité d'utiliser les services des Transports collectifs.

Achats compulsifs : quand dépenser devient un fardeau...

L'oniomanie, ou dépendance aux achats compulsifs, peut affecter votre bien-être financier, émotionnel et vos relations.

Vous avez l'impression de perdre le contrôle ? Vous vous sentez coupable après vos achats ? Vous n'êtes pas seul(e).

Le Centre l'Étape est là pour vous offrir une écoute, un accompagnement et des outils pour reprendre le dessus, à votre rythme, sans jugement.

 **819 228-8377**

 134, avenue Saint-Laurent, Louiseville

 **developpement@etape.qc.ca**

Des services gratuits, confidentiels et personnalisés.
Parce qu'il est possible de retrouver l'équilibre.

CENTRE L'ÉTAPE
DU BASSIN DE MASKINONGÉ INC.

CALENDRIER ANNUEL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025

Réf. : articles 148 et 148.0.1 du Code municipal

Mardi 14 janvier	Mardi 1 juillet
Mardi 4 février	Mardi 5 août
Mardi 4 mars	Mardi 2 septembre
Mardi 1 avril	Mercredi 1 octobre
Mardi 6 mai	Mardi 11 novembre
Mardi 3 juin	Mardi 2 décembre

🚩 **Toutes les assemblées ont lieu à compter de 19h30.**



Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Conseil Municipal pour 2021-2025

Mairesse : Mme Johanne Champagne 819-268-2833 Poste : 2525

Siège # 1 M. Michel Lambert 819-268-9232 Loisirs et Culture

Siège # 2 M. Gaétan Petit 819-268-6663 Urbanisme, Environnement et Relations publiques

Siège # 3 M. Stephan Tellier (Maire suppléant) 450-898-7673 Urbanisme, Environnement et Relations publiques

Siège # 4 M. Stéphane Boivin 819-609-8786 Loisirs et Culture

Siège # 5 M. Michel Lemay 819-268-5702 Sécurité publique et Voirie

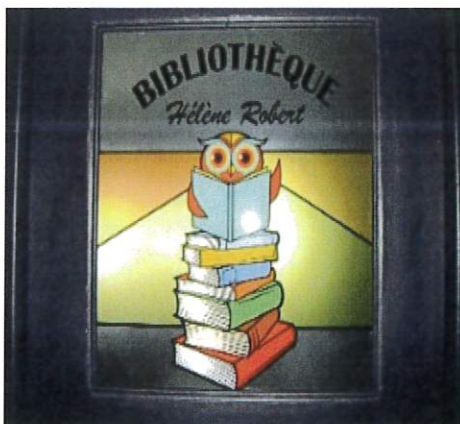
Siège # 6 M. René Paquin 819-691-5251 Sécurité publique et Voirie

MESSAGE IMPORTANT :

À toutes personnes ou tous organismes qui désirent faire publier un article dans « **LE BAVARD** ». Vous devrez, faire parvenir celui-ci **avant le 10 du mois.**

Merci de votre compréhension et de votre bonne collaboration!

Adresse courriel : municipalitededouard@sogetel.net



MESSAGE DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

DEPUIS MARDI 5 AOÛT 2025, l'équipe de la Bibliothèque est heureuse de vous retrouver **tous les mardis en soirée de 19h00 à 21h00.**

L'abonnement est gratuit !

Bienvenue à tous, petits et grands!